#### Séance du 29 Juin 2021

<u>Présents</u>: PELLOUX-PRAYER Marion, MURDINET Armand, CRETE Marie, ORDENER Lorraine, DUBOIS Sabrina, SCALVINI Damien, CRON Lionel, CHARLY Rémy, FAVRE-NICOLIN Dimitri, THYRARD Frankline,

Excusé(s): ROLLAND Benoit qui a donné pouvoir à CRON Lionel, LOUIS Amandine qui a donné pouvoir à PELLOUX-PRAYER

Marion

Absent: AUGUGLIARO Christophe

### **SERVICES PERISCOLAIRES – REVISION DES TARIFS**

Considérant le désengagement financier progressif de la Caisse d'Allocations Familiales et l'augmentation de 2 % pratiquée par le service commun de la Restauration Collective de Valence Romans Agglo, les participations des familles sont révisées.

Par un vote à main levée de 12 POUR pour une augmentation de 2 % sur le coût du repas

- 1. Par un vote à main levée de 7 POUR, 2 abstentions et 3 CONTRE pour une augmentation de 1 % sur l'ensemble des tranches-horaires et du temps de garde
- 2. Par un vote à main levée de 7 POUR, 4 abstentions et 1 CONTRE pour un goûter les participations financières sur le service périscolaire sont les suivantes :

Quotient familial	Participation Familiale	Participation Familiale	
	par enfant	par enfant	
	A la tranche-horaire	Au goûter	
De 0 à 550 €	0.91 €		
De 551 € à 700 €	0.98 €	0.57 €	
De 701 € à 1 000 €	1.06 €	0.57€	
> 1 000 €	1.13 €		

Service de restauration				
	Participation Familiale par		Participation	
Quotient familial	enfant			
Quotient familiar	Sur le temps	Sur le repas	totale par enfant	
	de garde			
De 0 à 550 €	1.55 €	3,84 €	5.39 €	
De 551 € à 700 €	1.63 €	3,84 €	5.47 €	
De 701 € à 1 000	1.71 €	3,84 €	5.55 €	
€	1./1 C	5,04 C	3.33 C	
> 1 000 €	1.77 €	3,84 €	5.61 €	

### FINANCES – SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

La commission « Solidarités » a fait connaître que les demande de subventions ont été étudiées selon trois critères :

- Action locale
- Financement d'un projet et pas de fonctionnement
- Acteur fort de la solidarité avec aide directe à la population Aucune subvention ne sera versée en absence de demande.

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

APE La Baume d'Hostun (reliquat projet mille traces)		120,00€
APE l'Ecanciè	re	250,00 €

	ADMR Chatuzange et les communes environnantes	250.00 €
	Resto du Coeur	250,00 €
Ī	MFR Chatte	50,00€

## FINANCES - CONVENTION D'ADHESION PAYFIP

Afin de permettre le paiement par internet des factures, des avis des sommes à payer émis à l'encontre des administrés ou des tiers, une convention est passée avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Il sera donc proposé aux usagers le paiement à distance via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

# SYNDICAT D IRRIGATION DROMOIS – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE 2013 à 2019 RENDUES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail à l'examen de la gestion du Syndicat d'Irrigation Drômois sur les exercices de 2013 à 2019.

Le 8 janvier 2021, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président du SID pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 19 mai 2021, le Président de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a adressé à la Commune de LA BAUME D'HOSTUN, les observations définitives afin de les présenter à l'assemblée et donner lieu à un débat.

Le Syndicat d'Irrigation Drômois comprend 125 communes drômoises et 2 communes de l'Isère. Il a été créé en 2013. Il fournit de l'eau d'irrigation à 4 300 agriculteurs et de l'eau d'arrosage à 9 500 particuliers. Il dessert 45 % des surfaces agricoles utiles irriguées du département.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants : la gouvernance, les finances, l'activité, la gestion du patrimoine, la commande publique, les ressources humaines. Plusieurs recommandations ont été faites d'ordre juridique, financière, gestion du personnel, tarification à uniformiser.

La situation financière est saine.

# SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS – MODIFICATION DES STATUTS

Une modification des statuts est engagée par le Syndicat d'Irrigation Drômois pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Le Conseil municipal approuvé les nouveaux statuts du SID.

La séance est clôturée par la signature des élus présents :

Prochaine séance du Conseil Municipal le 21 juillet à 20 h